



COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
VENDREDI 13 MARS 2020

---

# Mesures mises en œuvre par la Ville de Metz dans le cadre de la pandémie de Coronavirus

*En cohérence avec les annonces gouvernementales de fermer les écoles et les crèches et d'interdire les rassemblements de plus de 100 personnes, la Ville de Metz met en place un certain nombre de mesures visant à enrayer la pandémie de Covid-19.*

---

Prenant acte des déclarations du Président de la République et de celles, plus récentes, du Premier Ministre, la Ville de Metz entend mobiliser l'ensemble des forces municipales pour venir appuyer l'Etat dans sa lutte déterminée pour enrayer la pandémie de Covid-19. La municipalité veillera particulièrement à maintenir le rythme de la démocratie en assurant le bon déroulement des élections municipales.

En totale synergie avec Metz Métropole, la Ville de Metz a préparé depuis quelques semaines **un plan de continuité de l'activité** mise en place par la Direction générale (incluant la propreté, la police municipale, les espaces verts ...).

L'ensemble des services administratifs reste ouvert, et en particulier l'Hôtel de Ville, les mairies de quartiers, et le CCAS, notamment pour les aides d'urgence. Il est néanmoins demandé aux usagers de limiter leur fréquentation, en reportant certaines démarches non urgentes, et de privilégier les rendez-vous afin d'éviter de l'attente en promiscuité.

Par ailleurs, en cohérence avec les annonces du Président de la République de fermer les écoles, les crèches et garderies et de celles du Premier Ministre d'interdire les rassemblements de plus de 100 personnes, **certains accès aux équipements municipaux seront limités.**

Ainsi, dès demain samedi 14 mars, seront fermés les équipements

---

**Service presse Ville de Metz :**

[presse@mairie-metz.fr](mailto:presse@mairie-metz.fr)

**Vincent Babin**

[vbabin@mairie-metz.fr](mailto:vbabin@mairie-metz.fr)

03 87 55 53 36

06 35 11 34 39

**Lucile Wehrle**

[lwehrle@mairie-metz.fr](mailto:lwehrle@mairie-metz.fr)

03 87 55 50 85

07 84 30 14 21

---

sportifs incluant les piscines, les gymnases et les stades, les équipements culturels municipaux : les bibliothèques-médiathèques, les ludothèques, les centres socio-culturels, ainsi que certains lieux publics fermés comme les serres du jardin botanique.

La Cité-musicale Metz annule, quant à elle, l'intégralité de ses concerts, spectacles et autres évènements et animations. Cette disposition prend effet immédiatement.

La Ville de Metz déploiera en outre, dès lundi, **un service spécial dédié aux personnels soignants de la Métropole**, pour leur permettre de faire garder leurs enfants. Ce dispositif concerne les enfants des écoles maternelles et primaires ainsi que ceux d'âge préscolaire (0-3 ans). Il inclura un service de restauration le midi. Le travail conjoint avec l'ARS et les services de l'Etat permettra de définir les lieux et les personnes précisément concernées pour une mise en œuvre de ce service dès lundi matin.

Pour rappel, et conformément aux dispositions gouvernementales, les visites au sein des résidences seniors gérées par la Ville de Metz sont suspendues.

Pour toute question, le site Internet de la Ville [metz.fr](http://metz.fr) sera mis à jour régulièrement, en liaison avec les questions et réponses que recueillera Allo Mairie. Les Messines et les Messins sont donc invités à le consulter prioritairement. Le service Allo Mairie reste, quant à lui, joignable au 0 800 891 891 (numéro vert, appel gratuit).